

## Les buts de la FCLR sont

- **regrouper** les associations de Centres
- **améliorer** les possibilités d'action des associations
- **défendre** les intérêts des associations et ceux de leurs usagers
- **favoriser** la coordination et la collaboration entre associations
- **soutenir** les associations dans leurs tâches
- **représenter** ses associations membres à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

La **FCLR** est l'un des quatre partenaires de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Elle est représentée au Conseil de la Fondation par six membres de son comité élus par son Assemblée générale.

## La FCLR en 2007 c'est

- **42 associations** de Centres de loisirs et de rencontres, maisons de Quartier, jardins Robinson, terrains d'Aventure
- **350** membres de comité de gestion
- **2500** membres associatifs
- Plus de **30'000 heures** de travail bénévole pour la gestion et dans les actions des Centres
- **1** secrétariat permanent
- **1** comité de 8 personnes, dont 6 membres sont délégués au Conseil de Fondation
- Plus de **2'500 heures** de travail des membres du Comité

La Fédération défend les valeurs et les objectifs généraux de la Charte Cantonale des Centres.

## **Le comité de la FCLR**

Madame Katia Merlino	<i>Présidente</i> (Jardin Robinson d'Onex) <i>FASe : déléguée au Conseil de Fondation, membre du Bureau, Présidente de la Commission Action-Centres</i>
Monsieur Jean-Marc Goy	<i>Vice-président</i> (Maison de quartier de St-Jean) <i>FASe : délégué au Conseil de Fondation, Président de la Commission CEP</i>
Monsieur Bernard Dosso	<i>Trésorier</i> (Centre de Loisirs de Carouge) <i>FASe : délégué au Conseil de Fondation, Commission des Finances</i>
Monsieur Alexandre Ariosa	<i>Membre</i> (Maison de quartier Asters-Servette) <i>FASe : délégué au Conseil de Fondation, Commission Ados/été</i>
Madame Christine Bakker	<i>Membre</i> (Maison de quartier des Eaux-Vives) <i>FASe : déléguée au Conseil de Fondation, Commission Mobilité – Formation</i>
Madame Nicole Bobillier	<i>Membre</i> (Le Chalet) <i>FASe : membre de la Commission Action-Centres</i>
Madame Kete Fluck	<i>Membre</i> (Centre de Loisirs de Chêne-Bourg) <i>FASe : membre de la Commission Mobilité-Formation</i>
Monsieur Richard Noli	<i>Membre</i> (Maison de quartier des Pâquis) <i>FASe : délégué au Conseil de Fondation, membre de la Commission Action-TSHM, de la Commission paritaire et du Groupe pour la révision de la CCT</i>

## **L'équipe professionnelle**

Claude Bodmer	<i>Coordinateur à 90 %</i>
Nadia Mayor	<i>Coordinatrice à 90 %</i>
Florence Fragnière	<i>Secrétaire sociale à 65 %</i>
Maria Amelia De Pinho	<i>Entretien des locaux 5 %</i>

## **Le mot de la Présidente**

Projet institutionnel, Budget 2008, débat sur l'intégration des Assistants Socio Educatifs au sein de la FASE, protocole FASE-Police, venue de Monsieur Charles Beer au Conseil de Fondation, Contrat de prestations Etat-FASe.

Voici les dossiers prioritaires qui ont ponctué l'année 2007 du comité de la Fédération. Au vu de l'énumération des thèmes abordés, on peut aisément comprendre le caractère urgent de pouvoir compter sur un Projet institutionnel où l'engagement associatif et la place de celui-ci au sein du partenariat FASE sont clairement énoncés.

Non seulement sur ce que nous attendons de ce partenariat, mais surtout comment nous voulons le vivre. Nous avons initié le processus de réflexion il y a maintenant 4 ans, il est plus que temps aujourd'hui de se doter d'un tel document, véritable ligne directrice pour la Fédération et ses membres. Les éléments de ce Projet institutionnel permettront de construire un positionnement clair des associations de Centres auprès des partenaires et du public.

Sur le terrain, nos associations sont des lieux de vie essentiels à notre jeunesse, mais dès que nous parlons d'un ensemble (la FCLR), nous n'arrivons pas à être cette force de proposition. Sans l'affirmation d'une volonté partagée par les membres de la FCLR, nous sommes réduits à nous confronter aux limites de la position attentiste.

Le repli et le refus systématiques ne permettent pas d'avancer de façon constructive. Chacun imagine toujours le pire, c'est-à-dire la perte de son autonomie, empêchant ainsi de faire des propositions servant les intérêts de tous. Il est temps de devenir le partenaire incontournable et précieux que nous devons être.

Sur le terrain, plus de 300 acteurs associatifs œuvrent quotidiennement pour défendre une certaine qualité de vie. Il est essentiel de préserver l'engagement citoyen de toutes ces personnes qui font que, jour après jour, sur le canton, notre jeunesse bénéficie de structures adaptées à leurs besoins, et qui, grâce à cette proximité, contribuent à une prise en charge spécifique à un quartier, à une commune.

L'accroissement et la complexité des problématiques émergentes engendrent des exigences plus aiguës de la part de nos partenaires. Ces situations nécessitent de pouvoir compter sur des acteurs de terrain qui garantissent une prise en charge adaptée aux réalités locales. En conséquence, l'engagement associatif demande aujourd'hui plus qu'hier un investissement très important.

La mission première du comité de la FCLR est d'être garant de la philosophie associative au sein de la FASE. Au fil des pages de ce rapport d'activités, vous pourrez constater que chaque membre de ce comité n'a eu de cesse de défendre la vision associative dans sa richesse et sa diversité. Cela ne va pas sans difficulté, car toute liberté a un prix et il est maintenant temps de savoir ce que nous sommes prêts à négocier, peut-être à céder, pour pouvoir continuer à exercer notre engagement associatif dans les meilleures conditions. Pour le comité, il est temps pour les associations membres de prendre conscience que la FCLR est une force. Ce n'est qu'en avançant tous unis que nous pourrons sauvegarder notre indépendance et nos particularités.

Durant cette année, le comité aura eu à cœur de fédérer, de rassembler les 42 associations autour du Projet institutionnel de la Fédération. Clarifier la mission de notre Fédération et ainsi nous fixer des objectifs clairs, afin d'être prêts à affronter, ensemble, les échéances qui s'annoncent, défendre les intérêts des membres au sein de la FASE, mais aussi sur le terrain.

Bien des défis nous attendent pour l'année 2008, et le premier sera la signature du Contrat de prestations Etat-FASe. Nous devons saisir cette opportunité pour valoriser nos actions, mettre en exergue nos forces et faire en sorte de remédier à nos faiblesses. Cette mise en place passe forcément par des étapes qui ne seront pas très faciles mais qui sont nécessaires à la mise en valeur des actions menées sur le terrain.

Vous pourrez compter sur vos délégués, notamment dans la commission CEP qui s'occupe de l'évaluation et qui planchera sur un outil adéquat pour les centres, dans la commission action-centres qui cherchera la meilleure façon de répondre aux attentes de nos partenaires tout en garantissant la particularité du terrain, ainsi que dans la commission mobilité qui planchera sur la mobilité du personnel.

Faisons en sorte que, dans ces lieux ouverts à tous, notre jeunesse puisse avoir la possibilité de rester en lien avec ce qui fait sens, le respect, l'écoute, la citoyenneté.

Grâce à cet engagement bénévole, redonnons espoir à nos jeunes en démontrant que la solidarité amène forcément à faire grandir ceux qui la pratiquent.

Que ce long cordon associatif, déroulé sur l'ensemble du canton, puisse valoriser cet engagement quotidien qui contribue à l'amélioration des relations humaines.

Katia Merlino, Présidente

*«Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible»*

*(Antoine de Saint-Exupéry)*

## Remerciements

Cette année encore, nos remerciements iront en premier lieu à notre équipe de professionnels qui nous seconde tout au long de l'année. Tout d'abord, nos deux coordinateurs qui, durant l'année écoulée, n'ont eu de cesse de répondre présents à toutes nos sollicitations, et elles ont été nombreuses. Elles ont passé par des relectures de textes, des grandes discussions sur les thèmes abordés dans les différentes commissions et, n'oublions pas la gestion du quotidien, qui demande beaucoup de disponibilité et de patience.

Un grand merci à Nadia et Claude pour leur investissement constant aux côtés du comité qui contribue à une meilleure visibilité et efficacité de la Fédération.

L'équipe ne serait pas au complet sans notre secrétaire Florence qui, cette année, a su garder le sourire et son humour pour faire face aux séances de plus en plus nombreuses du comité. Merci de garder l'énergie nécessaire pour répondre au rythme soutenu de la vie du comité.

Cette année, nous avons pu compter plus particulièrement sur plusieurs membres de comités qui ont répondu aux sollicitations de la FCLR :

Monsieur André Krummenacher qui a mis à disposition ses compétences comptables pour la formation des bénévoles.

Messieurs Motoo Tanaka, Pascal Thurnherr et Jean-François Chal qui, pendant l'année écoulée, ont représenté la FCLR aux côtés des délégués au Conseil de Fondation dans les diverses commissions.

Messieurs Pascal Thurnherr, Pierre Varcher, Joël Basler pour leur appui dans la reformulation du Projet institutionnel.

Et puis, il faut saluer également l'engagement de Messieurs Carlos Da Silva, vice-président du Rado de Versoix, et Yves Corbat, président de l'ATB, tous deux vérificateurs aux comptes.

Un grand merci pour le travail accompli.

Nous souhaitons également remercier tout particulièrement les bénévoles pour leur engagement au quotidien dans leurs associations, ainsi que pour leur constance à nos Assemblées Générales et au Forum. Merci pour leur soutien.

Au nom de la Fédération, je remercie également :

- Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat
- Les autorités du Canton et des Communes qui contribuent et soutiennent les Associations de Centres et la FASE
- Monsieur Alain-Dominique Mauris, Président de la Fondation
- Les membres du Conseil de Fondation
- Monsieur Claude Dupanloup, Secrétaire général de la FASE
- Les collaborateurs du SAFASE
- La Ville de Genève, au travers de son magistrat Monsieur Manuel Tornare et de la Délégation à la Jeunesse
- Toutes les équipes de professionnels qui œuvrent au quotidien aux côtés de nos comités.

Et, pour finir, je remercie les membres du Comité de la Fédération, mes compagnons de route !

Katia Merlino, Présidente

## **FOCUS sur 2007**

En 2007, la majeure partie de l'énergie du comité et du secrétariat permanent a été dépensée pour la finalisation du Projet institutionnel de la FCLR, pour la mise en route et le développement des travaux des commissions de la FASE (*voir les retours des délégués à la page 22 et suivantes*) ainsi que pour la communication avec les associations membres par des visites aux comités des associations et les réunions des groupes de centres.

### **Le Projet institutionnel de la Fédération**

Sur la base des éléments issus du Forum du 11 novembre 2006 et à la demande des participants, un second Forum, nommé Forum-bis, s'est tenu le 3 février 2007 à la Maison des Associations. Ce Forum avait pour but d'approfondir les éléments du premier forum et de répondre aux questions suivantes :

*«Dans le contexte actuel le Projet associatif a pour but :*

- o De resituer la structure associative et la Fédération : quel associatif, quelle fédération veut-on ?*
- o De donner des lignes d'orientation permettant de s'adapter aux besoins et de répondre aux attentes des membres.*
- o De définir une politique associative dans le cadre de l'animation socioculturelle.*

*C'est pourquoi :*

- o Est-il nécessaire que la FCLR aie le pouvoir de représenter ses membres au Conseil et dans les instances de la Fondation ?*
- o Parlons-nous de délégation ou de représentation ?*
- o Quelle est la solution de fonctionnement la plus appropriée pour la Fédération et ses associations membres ?*
- o Est-ce qu'on s'engage pour être un partenaire fort ? Avons-nous les moyens de cette politique, en termes d'engagement, de réponses aux contraintes, de persévérance, etc. ?*
- o Est-ce que vous adhérez à la déclaration de principes énoncée dans le Projet ?*



*Trois hypothèses afin de poursuivre la réflexion :*

- *le statu quo*
- *la modification des statuts de la FCLR sans toucher à son but social*
- *la modification des statuts de la FCLR en changeant son but social (domaines à déterminer)».*

*(Doc. Forum FCLR samedi 11 novembre 2006, éléments à approfondir pour le Forum Bis)*

En synthèse de cette matinée, Jean-Marc Denervaux, qui a animé et accompagné la réflexion, a relevé que l'assemblée réunie affirmait son adhésion à une Fédération forte qui défende les associations, le terrain, la diversité, la démocratie.

Malgré des échanges riches et intenses, la plupart des questions retenues lors du premier forum n'ont pas reçu de réponses.

Une proposition de texte a été présentée à l'AG statutaire du 26 avril. Faute de temps, la discussion sur le Projet fut ajournée à l'automne, lors d'une AG extraordinaire fixée au 8 novembre (les remarques devaient être adressées à la Fédération jusqu'à la fin de l'été).

Afin de préparer l'Assemblée extraordinaire, le comité s'est entouré des conseils de Yann Boggio, de la société Evaluanda. Dans son conseil, Monsieur Boggio a exprimé, entre autres : «Pour avoir une défense de l'associatif, du collectif, il faut une position stratégique de partenaire FCLR et une délégation associative crédible pour garantir la position».

### **L'Assemblée du 8 novembre 2007**

Cela fait plus de trois ans que le comité de la Fédération travaille sur ce Projet. En tant que groupe porteur, ses membres ont exprimé leur ressenti comme suit :

«Il faut que la Fédération soit investie par ses associations».

«Le Comité insiste sur l'importance de la cohérence entre les réels acteurs de terrain et les représentants au Conseil de Fondation. Car si nous ne sommes pas crédibles dans les faits, nous allons peu à peu donner les armes aux politiques pour décider à notre place, perdant ainsi la nôtre au sein de ceux qui décident. Il demande à ce que toutes les associations soient unies derrière la FCLR, autour d'un projet commun. Convaincu qu'il faut continuer la lutte et se battre pour quelque chose qui a de la crédibilité. La difficulté de représenter et défendre les associations provient souvent d'un manque de transmission d'informations remontant du terrain».

Le débat fut nourri et l'assemblée décida qu'un groupe de travail repense, réfléchisse sur le sens des mots et remette en forme le texte du Projet de la manière la plus précise possible en fonction de ce qui avait été décidé.

Le groupe de travail, composé de Katia Merlino, Pascal Thurnherr, Pierre Varcher et Joël Basler, présentera le Projet lors d'une Assemblée générale en 2008.

### **Les visites aux Présidentes et Présidents / aux Comités des associations**

Le Comité a mandaté les coordinateurs afin qu'ils effectuent des visites aux Centres, dans le but de se rapprocher du terrain :

- Présenter la FCLR, ses actions et ses services
- Permettre d'échanger avec les membres sur les dossiers d'actualité et prendre note des éventuelles préoccupations et/ou des doléances afin de les relayer aux instances

Cinq rencontres ont eu lieu à l'automne 2007. Après évaluation, les visites ont été mises en veilleuse, afin de repenser toute la démarche, car l'objectif prioritaire d'échange et de dialogue n'a pas été atteint.

## **Les groupes de centres**

La Coordination des Centres de la Ville de Genève est composée de deux délégués (1 membre du comité et 1 professionnel) de chacun des quinze Centres de la ville. Cet organe prend des décisions communes à l'ensemble des Centres, gère les relations avec les magistrats et les services municipaux.

Elle est représentée par une délégation de six personnes (3 bénévoles et 3 professionnels). La Fédération y participe en qualité d'invité. La Coordination s'est réunie six fois en 2007.

Les sujets abordés en 2007 ont été comme chaque année les budgets de fonctionnement, les demandes de travaux et entretien des locaux des Centres, les demandes d'équipement et de matériel, le budget des affaires culturelles à disposition des Centres et les demandes, ainsi que des sujets divers tant sur des points techniques que sur des actions d'animation socioculturelle.

Le Groupe Jardins Robinson/Terrains d'aventures et le Groupe des Centres suburbains, les deux autres groupes de Centres, se sont réunis chacun trois fois en 2007.

Les thèmes abordés : les relations comité-équipe, l'état des lieux de l'administration dans les lieux, les dossiers FASe en cours.

Ces rencontres permettent des échanges d'informations entre les comités, une réflexion commune sur des questions liées à l'institution, au fonctionnement des Centres, aux problématiques sociales, aux questionnements des bénévoles.

Ces moments sont autant d'occasion de faire connaissance et de consolider les liens entre les associations.

## **LES ACTIONS DE 2007**

### **Formation**

Au sein d'une association, les bénévoles mettent en œuvre et acquièrent des compétences. Afin que chaque personne membre d'un comité de gestion puisse s'impliquer, jouer pleinement son rôle et augmenter ses connaissances dans les domaines utiles à sa fonction, la Fédération propose des moments de formation et des moments d'échange.

Nos objectifs sont d'offrir non seulement la possibilité d'aborder des domaines en relation avec la mission d'un comité d'association, mais également l'opportunité de rencontrer d'autres personnes engagées dans une association de Centre. Ces rencontres sont l'occasion d'échanges et de partage d'expériences.

### **Accueil des nouveaux dans la structure**

Quelques explications sont nécessaires aux néophytes pour comprendre la structure partenariale de la FASE et le fonctionnement associatif, c'est pourquoi des soirées d'information et de présentation leur sont proposées.

En 2006, une rencontre a été organisée en collaboration avec le secrétariat de la FASE et en présence des membres du Bureau du Conseil de Fondation.

L'objectif est de situer l'animation socioculturelle dans l'histoire de la politique sociale et son environnement actuel, expliquer l'organisation des Centres, de la Fédération et de la Fondation, en clarifier les missions et les rôles. Cette rencontre a réuni les nouveaux professionnels avec les nouveaux membres de comités.

Une deuxième rencontre a été proposée par la Fédération en septembre, séance s'adressant uniquement aux membres des comités.

## **Les tâches de trésorier**

Intervenant : André Krummenacher, *trésorier des Créateliens*

Participants : 9 personnes

Une soirée consacrée aux tâches inhérentes à la fonction de trésorière ou de trésorier, ainsi qu'aux directives et au contexte légal de la gestion financière des Centres.

## **Vérification des comptes et présentation de bilans**

Intervenant : André Krummenacher, *trésorier des Créateliens*

Participants : 7 personnes

Un cours qui a pour objectif d'expliquer le pourquoi et le comment de la vérification des comptes et de la présentation des bilans dans un contexte associatif tel que celui des maisons de quartier et centres de loisirs.

## **Conduite de réunions**

Intervenante : Christine Wyss, *formatrice d'adultes, animatrice en travail social de groupe*

Participants : 8 personnes

Deux soirées pour s'exercer à la conduite de réunions. A partir des besoins des participants et de situations concrètes. Utilisation et mise en situation de quelques outils d'animation.

## **Participation financière de la FCLR aux formations de membres de Comités**

Persévérant, le comité de la Fédération a de nouveau proposé, en 2007, une part importante de son budget à une participation financière de 50% aux frais d'inscription à des cours et formations proposés par des organismes de formations, agréés par les comités des associations, coïncidant avec les intérêts de celles-ci ou en lien avec la fonction de bénévole au sein de l'association.

Durant l'année 2007, comme en 2005 et en 2006, le budget disponible n'a pas été sollicité.

Toutes les questions concernant les formations pour les bénévoles des Comités de Centres devront faire l'objet d'une réflexion approfondie dans un futur proche.

## **Communication**

### **Le nouveau journal électronique «fédér'infos»**

En juin, une première maquette a été testée : forme simple et contenu volontairement sans développement. La page reprenant factuellement l'état des travaux de la FCLR, des commissions de la FASE et du Conseil de Fondation.

Ce journal diffusé aux délégués et Présidents ayant reçu un succès d'estime, le comité a décidé de régulariser sa parution dès l'automne et de confier un mandat spécifique à un journaliste professionnel. Une évaluation est prévue au terme du troisième numéro.

### **Le site Internet [www.fclr.ch](http://www.fclr.ch)**

Par sa structure et sa forme classique, le site de la FCLR est facile d'entretien et nécessite relativement peu d'énergie pour sa mise à jour. Ce qui est beaucoup plus difficile c'est d'obtenir la rédaction d'articles, avec les contraintes dues à un site « tous publics » et pourtant très spécialisé.

Dans le cadre d'une réflexion plus générale sur le concept de communication de la FCLR, des changements vont être opérés.

## **Projet de plaquette de présentation de la FCLR et édition d'un mémento à l'usage des membres de comités**

C'est avec l'adoption du Projet institutionnel « fédératif » que le comité pourra aller de l'avant avec cette plaquette d'information sur la FCLR, sa structure, ses valeurs, ses objectifs.

Le « mémento » pourra également être élaboré, dès lors que le référentiel des Centres\* aura été adopté par les partenaires au Conseil de Fondation.

*\* document élaboré à partir des textes de référence Loi, Charte, CCT, notamment) synthétisant et précisant les relations entre comité et équipe professionnelle, leurs rôles et missions respectifs, ainsi que l'organisation.*

## **Attestation de bénévolat**

L'attestation créée dans le but de reconnaître le travail et la participation des membres de comités à la gestion des Centres et à leurs activités, lorsque ceux-ci quittent le comité d'un Centre, n'est manifestement pas entrée dans les réflexes associatifs !

Nous proposerons une procédure à toutes les associations pour cette attribution à chaque départ d'un membre bénévole actif.

## **La « garden party » de l'été**

Comme chaque année, la FCLR a invité les membres des comités à partager un repas dans le jardin de la Villa Marillier.

C'est l'occasion, pour les membres du comité et pour les professionnels de partager un moment convivial avec des bénévoles des associations de Centres.

## **Accueil et soutien associatif**

### **Accueil quotidien**

Le secrétariat de la FCLR a assuré une permanence téléphonique et une présence dans les locaux de la rue Lamartine, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le but de cet accueil est d'informer, de répondre aux questions, d'écouter, de conseiller les membres qui le souhaitent, ainsi que les partenaires de la FCLR.

### **Assemblées générales des Centres**

Les membres du comité et les professionnels se sont rendus dans les Centres lors des Assemblées générales des associations. Le délai pour les Assemblées générales étant fixé au 31 mars au plus tard, de très nombreuses assemblées se déroulent le même soir et, de ce fait, il est impossible d'assister à toutes les AG des Centres.

### **Accompagnement, conseils et soutien aux comités**

Des membres du comité et les professionnels se sont également rendus dans les Centres sur demande de plusieurs comités qui ont souhaité, notamment, mieux comprendre la structure, s'informer sur un dossier précis, clarifier des procédures, être accompagnés dans un processus de réflexion.

L'appui au comité du JR Onex s'est poursuivi en 2007.

Les coordinateurs ont apporté leur aide à la réflexion sur le Projet institutionnel à plusieurs comités et équipes de Centres.

Le comité a également répondu à plusieurs invitations à des fêtes et événements dans les Centres.



## **Les statuts des associations**

Quelques associations ont dû ou voulu modifier leurs statuts au cours de l'année 2007 et ont fait appel au comité de la FCLR, dont le rôle est d'être disponible pour fournir des renseignements, des conseils ainsi que pour les corrections indispensables.

La nouvelle association Undertown a adressé sa demande d'adhésion à la FCLR. Ses statuts ont été vérifiés et son adhésion sera proposée aux membres de la Fédération en 2008.

La rédaction de statuts doit répondre aux exigences du Code civil suisse ainsi qu'à certains textes de référence (Loi J 6 11, Statuts de la FCLR et de la FASE) qui participent de l'organisation et de l'activité des dites associations. C'est aussi pour venir en aide à ces comités que la Fédération leur propose un modèle de statuts assorti de commentaires qui donnent une certaine lisibilité supplémentaire à cette tâche souvent jugée ingrate.

## **Actions du Comité**

L'année 2007 a été une année très intense pour les membres du Comité de la FCLR :

Des dossiers importants tant à la FCLR qu'à la FASE :

- Le Projet institutionnel de la Fédération
- Les travaux des commissions de la Fondation
- Les questionnements et les débats concernant les finances de la fondation
- L'étude des points importants et les négociations pour la révision de la CCT
- Un travail conséquent sur les congés compensatoires pour arythmie
- Etude et réflexion à propos de la nouvelle profession d'assistant socio-éducatif/ASE et sa possible intégration dans les fonctions de la FASE

- Le dossier sur l'insertion des jeunes en rupture
- Le travail d'élaboration et de rédaction du Protocole FASe-Police
- La réflexion et l'élaboration partenariale d'un référentiel pour le fonctionnement des Centres (rôle et tâches des Comités, des équipes de professionnels)
- Les nombreuses interventions pour accompagner des comités, des associations dans la résolution de problèmes ou de conflits

Sans compter le fonctionnement de la FCLR au quotidien et toutes les tâches qui y sont liées :

- |   |              |                             |
|---|--------------|-----------------------------|
| ○ Réunions du Comité                      | 14 séances   |                             |
| ○ Bureau de la FCLR                       | 15 séances   |                             |
| ○ Assemblées générales FCLR               | 1 statutaire | et 3 extraordinaires        |
| ○ Le Conseil de Fondation                 | 6 séances    |                             |
| ○ Le Bureau de la FASe                    | 13 séances   |                             |
| ○ La commission Gestion-Finances          | 21 séances   |                             |
| ○ La commission Mobilité-formation        | 8 séances    |                             |
| ▪ <i>Le Groupe de travail «arythmie»</i>  | 2 séances    |                             |
| ○ La commission Action-centres            | 13 séances   |                             |
| ▪ <i>Le Groupe de travail Insertion</i>   | 7 séances    |                             |
| ▪ <i>Le Groupe de travail Référentiel</i> | 6 séances    |                             |
| ○ La commission CEP                       | 7 séances    |                             |
| ○ La commission Action-TSHM               | 8 séances    |                             |
| ○ La commission Ados-été                  | 7 séances    |                             |
| ○ La commission paritaire                 | 5 séances    |                             |
| ○ Le groupe pour la révision de la CCT    | 9 séances    |                             |
| ○ Le Groupe Protocole FASe-Police         | 12 séances   | et 2 journées de séminaires |
| ○ Le Groupe grilles de synthèse           | 2 séances    |                             |
| ○ Le Groupe RAJ (Accueil libre)           | 7 séances    |                             |

## **Le Conseil de Fondation**

En 2007, la première partie de trois des six séances du Conseil de Fondation a été réservée à des exposés «de terrain». Ces trois exposés ont été : la présentation d'un dossier d'intégration d'enfants handicapés dans les activités des Centres et le projet de «discos d'intégration», la participation de jeunes dans le cadre des comités d'associations de Centres : exemple l'Eclipse, et les coordinateurs de la FCLR, qui ont présenté leur travail, leurs actions et leur pratique quotidienne.

Le Conseil de Fondation s'est réuni à six reprises en 2007 et a traité principalement :

- des communications du Bureau de la Fondation
- de la fonction d'ASE à la FASE
- du rapport d'activités 2006 de la Fondation
- du rapport sur l'insertion des jeunes en rupture
- du Protocole FASE-Police
- des comptes 2006 et du budget 2007 de la FASE
- de l'évaluation du fonctionnement des commissions permanentes et des groupes ad hoc
- de la situation budgétaire pour 2008 et des mesures d'économies
- du dossier TVA
- de la révision de la Convention collective de travail
- du projet de budget 2008
- des tarifs de centres aérés
- du futur Contrat de prestations

Le 3 décembre, Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat, a apporté son message au Conseil de Fondation. Un message détaillant les attentes du Département et du Conseil d'Etat et les domaines spécifiques qui figureront dans le contrat de prestations lié à la loi de financement de la Fondation.

## **LES COMMISSIONS DE LA FASe**

*La composition des Commissions se trouve sur le site de la FCLR : [www.fclr.ch](http://www.fclr.ch)  
Les rapports des commissions ont été rédigés par les délégués FCLR*

### **Commission Action-Centres**

La commission s'est réunie 13 fois dont deux fois en plénière avec la commission action TSHM.

Les dossiers traités lors de ces séances ont été :

- la problématique de l'insertion des jeunes
- les relations comité/équipe
- les tarifs centres aérés

### **La problématique de l'insertion des jeunes**

Pour la commission, l'objectif premier est de pouvoir identifier au niveau terrain comment la FASe aborde et gère cette problématique et quels liens elle entretient avec les autres structures œuvrant dans ce domaine.

Afin de nous aider à relever les pratiques sur le terrain, la commission a jugé utile de demander à Monsieur Laurent Wicht de venir nous présenter l'étude mandatée par la commune de Carouge qu'il a menée et qui traitait de cette problématique.

De plus, la commission a souhaité que Monsieur Laurent Wicht puisse présenter sa vision du rôle des TSHM et des Centres par rapport à cette problématique.

Les enjeux pour la FASE :

- **Réaffirmer ou prioriser** des éléments de la Charte (maintien du lien social, soutien aux populations fragilisées)
- **Rendre visible la notion de «dispositif de soutien de proximité «bas seuil»** (*d'accès aisé*); plan local, communal ou régional; soutien généralisé, social, scolaire professionnel; première étape dans un processus de qualification; action sur le plan collectif et individuel (sans mandat nominatif)
- **Définir les champs et le mode d'action des composantes du dispositif**, définir le mandat des secteurs ados, lieux de socialisation; réaffirmer l'indivisibilité du dispositif TSHM, définir la frontière entre TSHM et les dispositifs municipaux
- **Partenariat Fort** : entre l'Etat, les Communes, le Terrain et la FASE

La FASE a un mandat d'acteur observateur :

- **Observation** : s'insérer dans un espace local, observer la réalité sociale pour pouvoir en témoigner, expliquer et proposer des actions
- **Action** : être en lien avec les jeunes en situation précaire, mettre en lien jeunes et adultes, faire le relais entre jeunes et institutions, permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation précaire

### **Les outils et les modes d'action**

L'immersion dans l'espace local et la présence dans la rue et les lieux publics, le suivi éducatif et l'accompagnement individuel, l'intervention collective, la médiation et l'action communautaire sur le plan local, les activités-supports, les outils de médiation (bus itinérants, petits jobs permanence d'accueils locaux autogérés) et le temps, le travail dans la durée.

**L'insertion est un processus d'intégration qui va, pour les jeunes, de la sortie de l'école obligatoire à l'emploi et l'autonomie. C'est un cheminement jalonné d'étapes qui, pour certains, est suivi de manière linéaire et, pour d'autres, de façon plus chaotique.**

Dans les parcours moins linéaires, l'action de la FASE est déterminante car elle consiste à permettre le passage entre les étapes et maintenir les jeunes en lien.

L'action des lieux et des professionnels offre un espace de sociabilité différent de celui dans lequel vivent les jeunes qui sont en difficulté, pour mettre l'accent sur la restauration de l'estime de soi, notamment en rendant visible chez eux ce qui ne l'a pas été ou qui ne l'est pas dans le regard porté par l'école ou la famille, ceci en terme de compétences. Elle prend le jeune là où il se trouve et l'accompagne sur un chemin de reprise de confiance afin qu'il puisse « retrouver une place citoyenne, le sentiment d'être utile et une gratification financière », pré-requis à son autonomie.

La Commission a souhaité permettre à l'ensemble des partenaires de prendre connaissance de l'ampleur du rôle et de l'action de la FASE dans le processus d'insertion des jeunes en difficulté, tels qu'ils le sont dans le contexte genevois et ainsi de pouvoir mieux soutenir l'action des professionnels sur le terrain.

Le travail de la commission sur le dossier «Insertion des jeunes» s'est terminé et elle a présenté son rapport au bureau à l'intention du Conseil de Fondation en vue d'une définition de la politique FASE en la matière.

Lors de sa séance du 8 octobre 2007 le Conseil de Fondation de la FASE a décidé d'accepter le rapport de la commission action et de :

- Reconnaître le caractère prioritaire de la problématique d'insertion des jeunes en rupture pour la FASE
- Participer aux diverses structures qui se préoccupent directement ou indirectement de l'insertion
- Définir la problématique d'insertion des jeunes en rupture comme thème principal du rapport 2007 de la Fondation
- Renvoyer le rapport à la Commission action afin d'élaborer un projet de mandat d'expertise sur les pratiques et contributions des lieux FASE à cette problématique

Suite à ce Conseil de Fondation, la commission a élaboré un projet de mandat qu'elle a soumis au bureau de la FASE qui l'a accepté. L'appel d'offre a été lancé en début d'année 2008.

## **Relation comité / équipe**

Suite à plusieurs difficultés rencontrées sur le terrain entre comité et équipe, la commission a jugé utile de se pencher rapidement sur l'élaboration d'un document de référence FASE énonçant un cadre pour permettre de clarifier les pratiques. Le but de ce document était de pouvoir disposer d'un cadre général tout en permettant de conserver la spécificité de chaque lieu.

Les travaux de la commission ont pris comme base le document Référentiel de la Maison de quartier des Pâquis, réalisé par Evaluanda (version finale du 22 décembre 2005). Ce sont les deux premiers chapitres du document qui ont été examinés par la commission :

- 1 Eléments clefs du référentiel organisationnel de la MQP
- 2 L'organisation structurelle : les acteurs

Quant aux deux derniers chapitres, ils pourraient utilement alimenter les travaux de la CEP :

- 3 Un document maître : la politique d'animation
- 4 L'opérationnalisation de la politique d'animation : les projets

Après avoir constaté que la partie organisationnelle du document d'Evaluanda pouvait être transposée aux Centres, la commission a chargé un groupe de travail (Madame Laurence Champod pour le personnel, Messieurs Claude Bodmer pour la FCLR et Jacques-André Vulliet pour l'Etat) d'examiner les adaptations du texte à prévoir dans cette perspective.

L'élaboration d'un tel document poursuit les objectifs suivants :

- Clarifier les rôles et fonctions des différentes instances

- Redéfinir le rôle du comité comme le lieu où se discutent les stratégies et les orientations du centre et comme le garant de la conformité de la gestion aux textes réglementaires
- Asseoir le travail des membres de comité comme des personnes ressources du projet du centre

Ce document a pour but de présenter comment le centre devrait s'organiser, en décrivant les moyens formels qu'il se donne pour accomplir sa mission et ses objectifs.

Lors de sa séance du 14 décembre 2007, la commission a décidé de transmettre le résultat de ses travaux au Bureau afin de le soumettre au Conseil de Fondation qui devra décider du devenir du document de la commission : référentiel organisationnel du centre.

### **Tarifs centres aérés**

La nécessité de procéder à une évaluation de l'application du tarif adopté l'an dernier par le Conseil de Fondation et de ses incidences a été confiée à la Commission action. Pour procéder à cette évaluation, la commission a décidé de demander aux Centres de communiquer leurs remarques par rapport aux effets du tarif décidé l'an dernier. Il s'agit notamment d'obtenir les chiffres relatifs à la fréquentation 2006 et 2007 ainsi que les recettes correspondantes, générées par les centres aérés.

Le premier constat est que ce tarif n'a pas été appliqué dans tous les Centres car ceux-ci craignaient une perte de mixité des usagers.

Il est à relever la difficulté pour la commission de procéder à une évaluation correcte des incidences de l'application de ce tarif.

Néanmoins, sur la base des premières réponses, la commission a pu constater :

- Qu'à priori les recettes ont augmenté
- Certains Centres ont constaté un changement au niveau de la population «hauts revenus» et des réservations qui ont été restreintes à un nombre de jours plus limité
- Une diminution de fréquentation au niveau de la classe de revenus «moyenne-faible»



Compte tenu du peu de réponses reçues dans les temps afin de permettre à la commission de faire une comparaison plus approfondie des incidences de ce tarif, les commissaires se sont vus dans l'obligation de reporter leur évaluation. Et, par conséquent, de reconduire l'application du tarif 2007 pour l'année 2008.

En tant que présidente de cette commission et représentante des associations de centre, je déplore le fait que le terrain ne réponde pas plus rapidement aux sollicitations venant des commissions.

En effet, l'utilité de ces commissions est de pouvoir compter sur le retour du terrain afin de mettre en place des procédures et des outils utiles à tous.

Je ne peux qu'espérer que pour l'année 2008 nos associations prendront conscience de la richesse et l'utilité de pouvoir compter sur des commissions permanentes qui n'ont qu'un seul objectif, celui de rendre le travail de terrain plus aisé et surtout plus visible.

*Katia Merlino*

## **Commission Action-TSHM**

L'année 2007 démarre bille en tête sur la présentation d'un rapport relatif à ce qu'une pensée commune pourrait apporter aux acteurs de terrain (animateurs de Centres et TSHM).

Cependant, la commission "Action-TSHM" préférera ajourner l'idée d'élaborer un Projet institutionnel pour la FASE - entreprise lui paraissant pour l'instant trop ambitieuse - qui aurait pu proposer un cadre clair et approuvé par les autorités cantonales, les autorités communales, les associations de Centres ainsi que les animateurs, au profit de ce qu'elle juge actuellement plus urgent, c'est-à-dire l'actualisation de la Charte Cantonale. Elle estime que ce travail pourrait être plus judicieusement le début de la définition des lignes directrices de la politique de la jeunesse de la FASE puis la pierre angulaire de l'établissement de la pensée commune et des convergences entre les acteurs de terrain.

Revisiter la Charte cantonale pourrait aussi conduire à la révision du règlement interne de la FASE.

Au delà de cette réflexion fondamentale pour la FASE, la commission Action TSHM s'est penchée sur :

- les questionnaires des outils de communication des groupes de pilotage
- l'analyse des feuilles de route (évaluation et réévaluation)
- les rapports hebdomadaires au BUPP
- les difficultés relationnelles, communicationnelles et collaborationnelles avec d'autres institutions (PDJ, CASS)
- les limites de l'engagement (mandat, cadre, rôle des parties)
- le morcellement du travail de certains TSHM (répartition de l'activité sur plusieurs communes, isolement, burn-out, etc.)
- le travail et le réseau
- les conditions d'engagement des TSHM
- la charte romande du travail social hors-murs
- le diagnostic régional
- l'intérêt d'étudier le traitement de problématiques similaires dans d'autres cantons et régions
- l'orientation du travail vers l'insertion sociale plutôt que professionnelle
- la validation du document "Eléments pour une réglementation du travail social hors-murs" (bases légales, mandat de TSHM, organisation et fonctionnement, financement et gestion)

Ces diverses réflexions et ces multiples chantiers demeureront à l'ordre du jour de l'année 2008 parce que leur aboutissement, sous forme de protocoles et en terme de procédures, requiert encore de nombreuses concertations avec des partenaires comme les magistrats communaux, l'Hospice Général, le Service de la Protection des Mineurs, la Protection de la Jeunesse, l'Equipe de prévention interdisciplinaire et communautaire, les Centres d'action sociale et de santé.

*Richard Noli*

## **Commission Charte Evaluation Prestation (CEP)**

### **Préambule**

En 2006 nous écrivions que : «La FASE a besoin d'évaluer les prestations qu'elle offre aux usagers des Centres, de les ajuster, de les mettre en perspective avec les différents besoins de la population tout en respectant la Charte Cantonale des Centres ratifiée en 1993. Cette commission a toujours été un lieu d'échanges respectueux où les quatre partenaires s'associaient dans la réflexion et dans une volonté de faire des propositions. Cette recherche réciproque, d'aller de l'avant, d'influencer le cours de l'histoire de l'animation socioculturelle à Genève, est unique en son genre. Les différentes formes de pensée, tous partis confondus, s'y sont exprimées avec, parfois, une ardeur juvénile que nous enviaient les autres commissions de la FASE».

En relisant ce préambule nous avons eu l'impression que bien des choses avaient changé en une année et qu'il avait été parfois compliqué de garder cet état d'esprit et cette motivation. Dans un moment de transformation de la FASE, avec un nouveau Conseil de Fondation, de nouvelles commissions de travail, dans un climat politique où les enjeux sociaux et financiers deviennent vitaux pour tous les partenaires de la FASE, rien ne va de soi !

La CEP comptait en 2004-2005 plus de 15 personnes, aujourd'hui elle est passée à un groupe de huit, deux représentants par partenaire (l'Etat, les communes, les professionnels et les bénévoles).

Elle a eu de grosses difficultés à démarrer, car les professionnels et les communes étaient sous-représentés (il manquait au départ deux personnes sur huit) ce qui a conditionné une certaine manière de travailler. Le groupe a dû accepter cet état de fait et fonctionner quelque peu au ralenti pendant plusieurs séances.

La CEP semble avoir aujourd'hui trouvé sa vitesse de croisière, les réunions deviennent productrices d'intelligence collective, les intérêts des uns et d'autres commencent à émerger, et c'est indispensable pour produire un document commun, particulièrement sur l'évaluation. Il était temps car je commençais un peu à me décourager !

## Rappel du mandat de la CEP

### Les éléments du mandat de la CEP sur l'évaluation :

(en provenance du mandat d'origine de 2004-2005)

<b>Conditions d'évaluation des prestations globales de la FASE</b>	Mettre en place un système et des instruments qui permettent au Conseil de Fondation de procéder à l'évaluation des prestations globales de la FASE, en regard des objectifs définis.
<b>Critères et modalités pour l'évaluation par les Centres de leurs actions</b>	Promouvoir une culture et des démarches communes permettant à chaque centre (association et professionnels) de procéder à l'évaluation quantitative et qualitative de ses actions, en référence aux objectifs définis en lien avec les communes.  Se doter d'instruments d'évaluation et de formations à leur utilisation.

La commission CEP s'est réunie sept fois en 2007 et deux fois en 2008. Concentrée sur les aspects d'évaluation, il semblait important qu'elle en définisse les buts, ce qu'elle allait évaluer, qui procéderait à l'évaluation, comment allait-on évaluer : avec quels outils de quantification, de qualification, enfin ce qu'elle comptait faire des résultats de l'évaluation. Ce questionnement fondamental fait partie intégrante de la réflexion sur l'évaluation, particulièrement en travail social.

Au stade actuel des travaux, deux outils d'évaluation ont été retenus :

1. Le SEPO, outil d'autoévaluation, qui pourrait être utilisé dans l'évaluation des activités, des projets ou des secteurs de chaque centre.

Il s'agit de la grille SEPO (Succès/Echec/Potentialités/Obstacles), qui sert de base à des animations permettant à un collectif de faire le point sur ses avancées et d'assurer un suivi de ce qu'il met en œuvre.

2. L'EMOFF qui pourrait être utilisé pour rendre compte de manière plus globale de l'activité du centre une fois les données collectées.

Il s'agit d'un outil d'analyse qui permet de mesurer à l'externe les Menaces et les Opportunités, à l'interne les Faiblesses et les Forces.

Ces deux outils sont en cours d'adaptation afin qu'ils puissent répondre plus spécifiquement aux besoins différents des centres, des professionnels, des communes et de l'Etat. Ils seront proposés dans un rapport au prochain Conseil de Fondation. Les enjeux de ces propositions sont de taille, au moment où, parallèlement, un contrat de prestations doit être signé entre la FASe et l'Etat de Genève.

## **En conclusion**

En tant que président de la CEP, membre du comité de la MQ St-Jean, délégué permanent à la FCLR, j'invite chacune et chacun à effectuer un travail de réflexion autour du Projet institutionnel de leur lieu de travail. Il est indispensable aujourd'hui, à mes yeux, de se doter très rapidement, si ce n'est pas encore fait, de cet outil aussi bien pour les maisons de quartier, les centres de loisirs que pour les jardins Robinson. Il permettra de pouvoir démontrer ce qui s'effectue réellement comme travail dans les Centres, la qualité des efforts fournis par les comités et les équipes d'animation.

Nous avons, l'année passée, tiré la sonnette d'alarme, mais visiblement certains ont pris malheureusement ce message à la légère, faisant preuve d'une réelle absence de conscience associative et d'un certain minimalisme professionnel. Si nous voulons évaluer les prestations des Centres, et nous devons évaluer car ce n'est plus un choix, il nous faut de la matière à évaluer. Certains projets conçus par des équipes de professionnels et des comités sont à peine défendables et seront «des proies» lorsque les coupes de budgets seront à l'ordre du jour.

La précédente commission CEP a élaboré et rédigé «Une méthodologie de projet» à l'intention et à la disposition des professionnels et des comités, la FCLR a mis en place une formation sur le «Comment travailler sur le Projet institutionnel entre comité et équipe !» Pour ceux qui le souhaitent les outils sont là, prêts à l'emploi. Nous avons du retard dans ce travail-là !

Par ailleurs la FASE devra signer prochainement un Contrat de prestation avec l'Etat.

Sans une prise de conscience rapide et professionnelle des enjeux financiers et institutionnels d'un contrat de prestations, dans le climat politique actuel où le contrôle quantitatif a tendance à prendre le pas sur le qualitatif, l'animation socioculturelle à Genève risque de prendre une direction qu'elle n'aura pas choisie en connaissance de cause.

Les dégâts risquent d'être irrémédiables, le monde associatif subventionné verra son autonomie réduite comme peau de chagrin, les réflexions des citoyens des quartiers et des communes concernés lui échapper au profit d'un système institutionnel tout puissant, garant du «bon fonctionnement» et empêchant toute participation aux décisions les concernant.

Ne laissez pas aller le bateau FASE sans participer activement à sa direction. Le repli sur soi n'aura pour conséquences que l'absence de solidarités et la perte de la reconnaissance de la nécessité du monde associatif subventionné dans le débat démocratique.

*Jean-Marc Goy*

## Commission ad hoc Ados-Eté

La commission a terminé sa deuxième année consécutive sous sa nouvelle formation. Pour mémoire, sa présidence est assurée par Monsieur Alain Mathieu, les représentantes des communes sont Mesdames Marie-Rose Charvoz et Béatrice Gisiger, le représentant de l'Etat est Monsieur Olivier Ischer, les représentants du personnel sont Messieurs Henri Louvrier et Jacques Bergholz. Notre Fédération est représentée par Messieurs Alexandre Ariosa et Motoo Tanaka.

Cette commission ne traite que d'une matière spécifique, cependant nous sommes actifs toute l'année afin de procéder aux appels à projets et d'analyser les évaluations qui nous sont remises. Ce travail nous permet de mieux identifier les points d'amélioration sur notre communication auprès des Centres et des équipes TSHM. Nous développons aussi de ces conclusions nos axes de travail et peaufinons ce que nous souhaitons voir dans les projets futurs.

### Les activités de l'été 2007

Les projets reçus sont de nettement meilleure qualité qu'auparavant. Ils rendent les objectifs attendus plus clairs et plus visibles pour la commission. A notre avis, les évaluations se sont également améliorées, bien qu'il reste de nombreux points à préciser.

Les comités semblent peu impliqués dans la genèse de ces projets et nous souhaiterions plus d'intérêt dans ces activités d'été. Il nous semble également que la participation pourrait être plus grande, car nous voyons souvent les mêmes Centres et les mêmes équipes TSHM déposer des projets; le résultat montre aussi que la répartition géographique dans le canton pourrait être mieux distribuée.

<b>Nom de l'action</b> <i>Centre / TSHM</i>	Description brève <b>Lieux, commentaires</b>
Projet camp d'été itinérant Suisse et France (07) <i>ABARC</i>	Nous voulions répondre aux envies exprimées par les jeunes, à savoir «sortir de Vernier», découvrir de nouveaux lieux, et aussi tenter la vie en communauté. <b>Camp itinérant en Suisse et en France</b>

Meyrin-les-Bains <i>Transit, Maison Vaudagne</i>	C'est un projet d'espace collectif sous forme de buvette en plein air derrière le théâtre Forum de Meyrin. Cet espace a été investi par différentes associations meyrinoises qui ont proposé repas, activités, animations et boissons. <b>En plein air derrière le théâtre Forum de Meyrin</b>
Tournoi de foot «sympathique» <i>ATB, CL Franchises, BUPP</i>	L'idée d'organiser un tournoi de foot inter centres est née au Centre de Loisirs des Franchises, grâce à un moniteur motivé. Le lieu a été proposé par un jeune. Les adolescents sont enthousiastes, ils rêvent tous de pouvoir fouler une fois la pelouse du stade de Genève. <b>Au stade de la Praille</b>
Meyrin dribble ! <i>TSHM Meyrin</i>	Cycle de tournois de free basket qui débutera le jour de la fête et se poursuivra sur quatre week-ends dans les différents quartiers de la commune. <b>Cointrin, Champs-Frêchets, Meyrin Village, Boudines</b>
camp «Ardèche», camp «Auvergne» <i>TSHM3Chêne</i>	Créer deux groupes de jeunes, dans le but de les inscrire dans une démarche participative ayant comme objectif la réalisation de camps. <b>Ardèche, Auvergne</b>
Investis ton corps dans les quatre éléments <i>ATB</i>	Ce projet vise à proposer aux adolescents des activités basées sur les 4 éléments, et dont le fil conducteur serait le «tri-cirque», sorte de triporteur aménagé dans le but de réaliser des animations de jonglage itinérantes. <b>Lac Léman, Lac de Louvie (VS), les Dranses de Haute Savoie, Skate Park de Plainpalais, Lac de Neuchâtel, La Grève Nautique</b>
Chaises longues et BBQ 2007, <i>MQ Acacias, DéJ</i>	Projet chaises longues et BBQ 2007 au parc des Acacias. <b>Parc des Acacias</b>
Roulotte Alibi <i>ABARC, Alibi</i>	Accueil dans différents lieux, plusieurs activités proposées : manuelles, conviviales et sportives <b>La roulotte a tourné entre quatre parcs tout un mois</b>
Ateliers d'écriture <i>CL Thônex</i>	La finalité de ces ateliers d'écriture est la création d'un journal, écrit par des ados à l'intention des adultes. <b>Parc ou lieu public fréquenté par des jeunes</b>



## **En vue pour 2008**

La commission constate qu'il y a de plus en plus de camps projetés pour la période estivale. Ceci implique que les activités proposées ne se déroulent pas à Genève, rendant leur accès plus difficile à la population adolescente sans une inscription préalable.

Cependant, la commission reconnaît les bienfaits de ce type d'activités et ne renonce pas à apporter le coup de pouce nécessaire à leurs réalisations. Les valeurs défendues et les résultats escomptés doivent toutefois être spécifiquement explicités.

*Motoo Tanaka, Alexandre Ariosa*

## **Commission Gestion-Finances**

La commission Gestion-Finances s'est réunie à 21 reprises en 2007. La première partie de l'année a été consacrée au bouclage des comptes 2006 et à la finalisation du budget 2007.

D'avril à septembre, la commission a essentiellement travaillé sur les possibilités d'économies pour équilibrer les budgets des années à venir. 23 propositions (mesures et outils) ont été faites par la commission et acceptées par le Conseil de Fondation lors de la séance du 8 octobre 2007.

Elles sont classées en trois groupes de priorité, début 2008, fin 2008 et fin 2009 et chacune d'entre-elles doit encore être travaillée dans le cadre des instances compétentes de la FASE.

La dernière partie de l'année a été consacrée à la préparation du budget 2008 qui devait prendre en compte une diminution de la subvention de l'Etat et l'absorption des mécanismes salariaux.

Ce travail a abouti aux deux variantes de budget présentées lors de l'Assemblée générale FCLR du 28 novembre 2007.

Les autres dossiers traités au cours de l'exercice ont été :

- L'assujettissement à la TVA

L'Administration fédérale a admis que les prestations de la FASE ne sont pas imposables à l'exception de prestations payées par les Centres directement à la FASE. Une modification des procédures de paiement entrera en vigueur en 2008 afin de ne plus subir cette imposition.

- Caisse centralisée

La FASE a adhéré au système de la caisse centralisée de l'Etat de Genève. Il s'agit d'un système de clearing entre les différents organismes de l'Etat qui permet d'éviter des mouvements de fonds inutiles. Ce système concerne uniquement le SAFASE, les Centres ne sont pas concernés.

*Bernard Dosso*

## **Commission Gestion-Mobilité/Formation**

**Sous-groupe de travail** : Temps de travail et arythmie

### **Composition de la commission**

La commission a traversé quelques modifications de présence dans le courant de l'année 2007 et est actuellement composée comme suit :

FCLR : Mesdames Christine Bakker (membre du Conseil de Fondation), Kete Flueck (membre du comité FCLR), Nadia Mayor (coordinatrice FCLR) assiste en observatrice.

Etat : Messieurs Alexandre Balmer et Manuel Schuele (membre du Conseil de Fondation)

Communes : Madame Marie-Rose Charvoz et Monsieur François Baertschi (membre du Conseil de Fondation)

Personnel : la présidence de cette commission est obligatoirement assurée par ce partenaire, soit par Madame Patricia Gaehwiler (également membre du Conseil de Fondation et du Bureau) et par Monsieur Bastien Carrillo

La présence de l'opérationnel, le SAFASe, est assurée par Monsieur Bernard Saillant, administrateur et Madame Nathalie Maître, responsable ressources humaines

Suivi administratif : SAFASe, Madame Nathalie Maître  
Procès verbaux : Madame Martine Supor Duvernay

### **Dossiers en cours en 2007**

- 1) Assistant socio-éducatif (ci-après ASE), suite des travaux sur l'évaluation pour déterminer la place possible au sein de la FASe (objet accepté par le Conseil de Fondation le 2 octobre 2006) : état de la situation et commentaire ci-après.  
Nombre de séances : 8 (rythme mensuel)
- 2) L'arythmie : le rapport de la sous-commission et les modalités du suivi ont été acceptés par la commission mobilité/formation le 05.10.2007. Le Conseil de Fondation du 17.12.07 a accepté le rapport ainsi que sa transmission au groupe en charge de la révision de la CCT afin que ces nouvelles dispositions soient intégrées dans la CCT. Une information précise sera transmise aux comités de Centres qui leur servira de référence pour l'octroi de ce type de congés. Charge aux comités d'assurer ensuite un retour au SAFASe sur les congés accordés aux professionnels.  
Nombre de séances : 2 spécifiques (25.01.07 et 19.04.07) et lors de la commission mobilité du 19.06.07.

### **Assistant Socio Educatif : état de la situation**

#### Rappel des étapes de travail

1. Recevoir des informations précises sur la formation et l'état de la situation.  
Entendre le témoignage d'un formateur et un jeune en formation CFC-ASE.

2. Réflexion en commun : la FASE peut-elle intégrer ce type de personnel au sein de sa structure ?
3. Proposition au Conseil de Fondation.

La commission se trouve entre les points 2 et 3. En effet, les travaux de la commission ont résulté en un rapport de minorité (le Personnel) et un rapport de majorité (FCLR, Etat, Communes) présentés au Conseil de Fondation du 08.10.2007.

Feu vert a été donné à la commission de continuer son travail en élaborant les réponses aux questions soulevées par les deux rapports.

En plus, dès le début 2008, une sous-commission ad hoc se penchera sur les questionnements spécifiquement liés à la mise en pratique de l'introduction de l'ASE dans le système FASE (Alexandre Balmer; Bastien Carrillo, Marie-Rose Charvoz; Nathalie Maître et Nadia Mayor).

## **Commentaires**

### **Le cadre socioculturel et institutionnel**

Notre société est confrontée à des transformations très rapides, aux conséquences imprévisibles. La FASE fait partie des structures dont la mission est de trouver une réponse adéquate à la multiplicité de problèmes générés par la difficulté d'intégration sociale et professionnelle des jeunes tout particulièrement. Il faut savoir agir vite et prendre conscience que les associations des Centres, dans leur rôle de partenaire du terrain, se doivent d'être attentives aux soucis des partenaires subventionneurs.

Car c'est pour elles la meilleure manière d'affirmer leur valeur d'agent de la citoyenneté de proximité.

Mais il faut aussi - et c'est fondamental - que Communes et Etat prennent en compte les particularités du fonctionnement associatif et fassent ainsi preuve de leur estime pour l'engagement de la société civile. Les Centres travaillent en profondeur, sur le long terme.

## La négociation en commission

### Position du personnel

Le Personnel n'entrera pas en matière aussi longtemps que le Conseil de Fondation (sur proposition de la commission) n'aura donné de réponses - à leurs yeux satisfaisantes - aux questions posées dans le rapport de minorité.

**Position de nos partenaires Communes et Etat** (4 + 4 au Conseil de Fondation) : d'entrée de cause pour l'introduction du niveau ASE car en conformité avec les nouvelles lois sur la formation entrées en vigueur. Pour eux, il ne s'agit pas seulement de permettre ces futurs CFC-ASE en stage de formation à la FASE mais aussi, par voie de conséquence, de leur trouver une place professionnelle au sein de la FASE, voire conjointement au GIAP. Ce point de vue s'inscrit naturellement dans une politique globale de la formation et de l'intégration des jeunes. Leur signature du rapport de majorité montre leur attachement à ce que cela se fasse en prenant les meilleures précautions possibles.

**La position du comité de la FCLR** est déterminée par le constat que ce nouveau métier est un fait établi résultant de la politique fédérale et cantonale en matière de formation professionnelle. Par conséquent, il est incontournable d'envisager son introduction dans le fonctionnement FASE. Par respect pour les personnes qui l'exerceront, il faut donner des réponses adéquates aux questions relevées par les deux rapports. **L'enjeu pour les délégués FCLR dans la commission** est de s'interroger ensemble sur la place et l'avenir professionnel possible de l'ASE dans la structure FASE; sur l'influence d'une organisation hiérarchique inter/intra personnel (Comité - équipe d'animateurs - ASE - moniteurs) et, dans cette réflexion, veiller à préserver le fonctionnement associatif des Centres.

En cosignant le rapport de majorité, les partenaires signataires engagent leur confiance mutuelle et leur souci de la manière qualitative dont ce niveau sera intégré dans le fonctionnement FASE comme un plus pour tous (partenaires, ASE et usagers). Il est important de pouvoir le rappeler le cas échéant.

L'autonomie d'engagement de personnel des Centres : les partenaires subventionneurs l'ont confirmé, les associations des Centres gardent leur pleine autonomie dans la prise de décision quant à la pertinence ou non de l'engagement d'un(e) ASE par l'association.

Nos déléguées ont souligné l'importance de la communication si le Conseil de Fondation donne son feu vert.

Les partenaires subventionneurs ont affirmé à plusieurs reprises que l'ASE n'est pas un animateur à moindre coût, comme ils ont également affirmé que l'animateur est le responsable d'un projet, de son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre, ainsi que de son évaluation. L'ASE viendrait en soutien à la mise en œuvre, intégré à toutes les étapes du projet.

La différence de notre position, avec celles des Communes et l'Etat, est que nous voulons des garanties que l'ASE ait un avenir professionnel à la FASE et un gagne-pain honorable, car nous ne partageons pas leur optimisme à ce sujet. Nous pensons également que nous sommes mieux à même d'évaluer quelles seront les conséquences sur le fonctionnement interne et associatif. C'est pourquoi notre demande - acceptée - d'une commission ad hoc pour compléter la réflexion de la commission à ce sujet.

A la différence du Personnel, nous pensons qu'une ouverture est envisageable et c'est pourquoi il n'y a pas de raison de ne pas entrer en matière, entrée en matière sous réserve de trouver des réponses adéquates aux questions posées par les deux rapports, notamment concernant le fonctionnement associatif. En effet, l'introduction de l'ASE dans le système FASE ne va rien bousculer du jour au lendemain, mais, sur le long terme, son introduction va forcément amener des modifications de fonctionnement et «mieux vaut prévenir que guérir».

**La place du SAFASE** : nous avons exprimé le souhait que le SAFASE élabore des procédures – soumises pour approbation au Bureau du Conseil de Fondation - qui disent clairement qui fait quoi.

*Christine Bakker*

## **Groupe Réflexion Action Jeunesse (RAJ)**

Espace indépendant d'échanges entre professionnels et personnes intéressées. Ce groupe, actuellement constitué d'animateurs et animatrices de secteurs adolescents et TSHM, ainsi que de quelques professionnels de structures d'insertion, s'est rencontré à sept reprises et a travaillé :

- Pour le sous-groupe «Accueil libre», sur la réflexion et l'analyse de situations rencontrés dans les lieux (vol, alcool, etc.) et une rédaction de propositions de réponses apportées.
- Pour le sous-groupe «Précarité», reprise du projet de mettre en lumière les complémentarités locales et les particularités institutionnelles à partir des lieux où les membres travaillent. Rendre visible ce que chacun fait et la manière dont il est en lien avec les autres acteurs.

*Claude Bodmer*

## **Protocole de collaboration et d'intervention entre la FASE, la Délégation à la jeunesse et la Police cantonale**

La FCLR, en qualité de partenaire de la FASE, instigatrice de cette démarche, a participé aux travaux d'élaboration de ce protocole. Treize séances et deux journées de séminaires ont permis la rédaction et la finalisation du document. Le protocole est actuellement en phase de consultation auprès des partenaires pour une adoption au printemps 2008.

Les objectifs du protocole sont :

- Préciser les missions respectives et définir les cadres d'intervention des uns et des autres
- Développer une compréhension mutuelle et une collaboration construite entre les acteurs régionaux
- Conjuguer les efforts dans le traitement des problématiques de violence et de délinquance, afin de les prévenir et d'apporter des réponses adaptées

- Déterminer les contextes de collaboration et d'intervention et prévoir un cadre d'évaluation permettant les ajustements nécessaires

Ce cadre de référence est fondé sur les règles existantes et l'observation des pratiques et des besoins. Il se veut évolutif, afin de conserver toute sa pertinence et répondre aux besoins.

*Claude Bodmer*

## **Commission paritaire**

Cette commission se compose de deux délégués des syndicats et de deux employés pour le personnel, quatre délégués pour l'employeur, dont un délégué de la FCLR.

Le travail de la Commission paritaire étant généralement confidentiel, nous nous bornerons à rappeler que cette commission a les compétences que lui confère l'article 59 et l'annexe 11 de la CCT, notamment tenter de résoudre des problèmes d'interprétation que pourrait soulever son application. Ces questions peuvent la conduire à édicter des fiches d'interprétation et à indiquer les modalités d'intégration de ces dispositions dans la CCT ou ses annexes.

Elle peut, en tout temps, proposer des modifications de la présente CCT aux parties contractantes.

Finalement, la commission peut être requise pour tenter de concilier les litiges qui opposent un(e) employé(e) et une institution.

Durant l'année 2007, la CP s'est réunie à 6 reprises.

*Richard Noli*



## **Groupe révision de la CCT** (Convention Collective de Travail)

### **Négociations 2007**

A la fin de l'année 2006, les parties signataires de la Convention collective de travail décident que celle-ci doit connaître une révision partielle en raison de l'évolution d'un certain nombre de dispositions des conditions de travail au sein de la FASE.

Le Conseil de Fondation de la FASE autorise donc l'ouverture d'une session de négociations d'une convention qui, datant du 1<sup>er</sup> janvier 1981, n'a connu qu'une révision entrée en force le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'année 2007 verra les délégués du groupe employeur, représenté par Madame Christiane Favre (ACG) et Messieurs Stéphane Montfort (Etat), Richard Noli (FCLR) et Bernard Saillant (SAFASE) et ceux du groupe employés, représenté par Madame Delphine Bordier (SSP/VPOD) et Messieurs Jean-Luc Ferrière (SIT), Jean-Pierre Gaberell (SIT) et Joseph Minniti (SSP/VPOD) se réunir à 9 reprises.

Des points aussi variés que la liste des Centres rattachés à la FASE et autres lieux conventionnés, les procédures d'engagement, la forme du contrat de travail, l'introduction de nouvelles fonctions dans le catalogue FASE, les mandats spécifiques, les formations spécifiques pour tâches particulières, les équivalences de formation, la visite médicale, les changements d'affectation, le cadre horaire, les congés administratifs, le fonctionnement de la Commission paritaire, etc. ont été traités.

Parmi les décisions déjà arrêtées, voici notamment :

1. La modification des article 1 et annexe 1 avec l'intégration à la liste des Centres rattachés et autres lieux conventionnés de l'Association "Le Chalet", ainsi que des ludothèques de Saint-Jean, de la Servette, des Charmilles et de la Jonction, et avec la notification du changement de l'Association "Le Cradeau" qui est devenue l'Association "La Source".

2. La modification de l'annexe 3 avec l'introduction des fonctions de responsable de ludothèque et de ludothécaire, dans une forme transitoire dans l'attente de l'évaluation du SEF.
3. La modification de l'article 6 qui adopte la forme suivante: "A la demande de l'employeur, le personnel peut être amené à passer une visite médicale auprès du médecin conseil de la FASE, celui-ci étant choisi d'entente entre les parties et les frais à charge de l'employeur". Une directive d'application doit être rédigée par le SAFASE.
4. Le maintien de l'article 23, "Modalités d'application des jours fériés", parce que le 31 décembre ne survenant qu'une fois tous les 7 ans sur un dimanche, son alignement sur l'article 32 de la B 5 05. 01 est jugé inutile.
5. La modification de l'article 25 qui gagne un alinéa 2 disant: "La demande de congé parental doit être faite au plus tard un mois avant la fin du congé maternité". Ainsi, les alinéas 2, 3, 4 et 5 deviennent les alinéas 3, 4, 5 et 6.
6. La modification de l'article 50 qui gagne l'alinéa 7, précisant que la directive d'application de la CP est disponible sur le site internet de la FASE, de sorte que les employés auront aisément accès à sa dernière version.
7. L'ajout de la fonction de TSHM à la lettre «a» de l'article 1.
8. La modification de l'alinéa 2 de l'article 46 sur les limites de budget alloué au perfectionnement professionnel et à la formation continue qui se complète ainsi : "(...) Un budget est alloué à cet effet; le droit garanti ci-dessus s'exerce **dans** les limites de ce budget (...)."
9. La modification de l'alinéa 7 de l'article 46 qui désigne le bureau de la FASE comme instance de recours intermédiaire en cas de refus d'un perfectionnement professionnel ou d'une formation continue.

Le groupe de négociations aura également traité les incidences des modifications de la LPAC sur la Convention collective de travail, notamment, en matière de changement linéaire de classe entre la période de probation et la période ordinaire, l'absence de modifications financières dans les changements d'affectation, les sanctions en cas de fautes professionnelles, etc.

Nous noterons que le groupe employeur devra consacrer du temps à discuter des points qui pourraient faire l'objet de divergences entre ses propres délégués, comme, par exemple, la révision de la procédure d'engagement avec, notamment, la suppression de la mention du lieu de travail et quelques autres modifications qui supprimeraient des compétences actuellement partagées entre le SAFASe et les comités.

L'année 2008 sera l'année des points délicats.

*Richard Noli*

## En forme de conclusion

Quelles orientations aujourd'hui pour la Fédération ?

Dans un contexte étatique tourné vers la stabilisation, voire la réallocation des ressources, à la recherche de nouveaux équilibres entre le Canton et les Communes, dans une période de mutation du travail social, la Fédération affirme sa volonté et sa direction par le truchement de son Projet institutionnel. Ce Projet met en lumière le principe de la participation citoyenne comme l'un des moteurs de l'amélioration de la vie dans les quartiers, les communes. C'est pourquoi la Fédération affirme et soutient la vie et la gestion associatives des lieux d'animation.

C'est dans cet esprit et dans ce but que les délégués participent aux travaux de la Fondation et des instances associatives.

La Fédération veut être :

- un centre de ressources et de communication : collecter, produire et diffuser de l'information, élaborer des formations sur mesure pour ses membres, apporter des conseils adaptés aux besoins
- un lieu de participation et de concertation : favoriser la collaboration entre membres, des échanges d'expériences dans une démarche liant réflexion et action
- la représentante légitimée de la voix des associations de Centres auprès des partenaires

Entre l'idéalité à laquelle la FCLR tend et la réalité de tous les jours (par exemple les visites aux comités des Centres), il y a un écart à combler. Cet écart se réduira si la compréhension et la confiance mutuelles continuent à se développer entre la Fédération et ses associations membres.

De nouvelles ressources et de nouvelles énergies pour la Fédération (nouveaux membres de comité et personnel supplémentaire) et une Fondation qui aura trouvé sa véritable vitesse de croisière, participeront, nous le souhaitons, à une répartition plus équilibrée de nos efforts entre le partenariat, nos associations membres et le public.

## Rapport financier

L'exercice 2007 se termine par un excédent de recettes de CHF 14'912.42, alors que le budget prévoyait un excédent de charge de CHF 1'100.-. Ce résultat s'explique par une diminution générale des frais généraux et en raison du manque de temps pour la réalisation de certaines activités prévues, notamment en termes de formations. Les points essentiels à relever dans les comptes sont les suivants :

### Bilan

- Le montant de CHF 56'856.50 de la rubrique «Produits à recevoir» correspond au solde de la subvention FASe qui a été versé après la fin de l'exercice.
- Le fonds d'investissement matériel informatique a augmenté de CHF 500.- résultant de CHF 1'500.- d'amortissements du matériel en place et une dotation de CHF 2'000.- pour un nouvel ordinateur.

### Compte d'exploitation

- Octroi par la Fédération, conformément à la décision de l'Assemblée générale, d'une aide aux Centres pour le paiement de la contribution versée à la FASe. Il s'agit d'une somme de CHF 5'089.- sous la rubrique «Subventions redistribuées».
- La charge exceptionnelle de CHF 1'023.- correspond à l'ajustement du compte transitoire 2006/2007 «Produits à recevoir» qui avait été surévalué.
- La subvention supplémentaire de CHF 50'000.- pour les mandats spéciaux n'a pas été utilisée et n'a donc pas été versée par la FASe. Cependant elle a été reconduite dans le budget 2008 en accord avec le Secrétariat général.

Au 31 décembre 2007, la fortune de la Fédération s'élève CHF 86'167.52, composée de CHF 71'255.22 de capital et de CHF 14'912.30 du bénéfice de l'exercice.

Ces états révèlent la bonne santé financière de la Fédération et le capital accumulé permettra, dans un avenir proche, nous le souhaitons, de disposer d'un nouveau local, plus approprié aux tâches de la FCLR, et pouvant accueillir un poste permanent supplémentaire.

*Bernard Dosso, Trésorier*

<b>BILAN ACTIF</b>	31.12.2007	Ecart/06	31.12.2006
<b>TOTAL DISPONIBLE</b>	<b>32'168.12</b>	<b>-9'667.55</b>	<b>41'835.67</b>
Caisses	72.70	-144.30	217.00
Compte de chèques postaux	32'095.42	-9'523.25	41'618.67
<b>TOTAL AVOIR</b>	<b>43.00</b>	<b>43.00</b>	<b>-</b>
Débiteurs	43.00	43.00	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>61'836.45</b>	<b>29'871.90</b>	<b>31'964.55</b>
Charges payées d'avance	4'979.95	516.40	4'463.55
Produits à recevoir	56'856.50	29'355.50	27'501.00
<b>TOTAL PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>1'336.95</b>	<b>-2'301.30</b>	<b>3'638.25</b>
Matériel informatique	9'205.15	-	9'205.15
Fonds d'amortissement matériel informatique	-7'868.20	-2'301.30	-5'566.90
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>95'384.52</b>	<b>17'946.05</b>	<b>77'438.47</b>
<b>BILAN PASSIF</b>	31.12.2007	Ecart/06	31.12.2006
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>2'535.70</b>	<b>500.00</b>	<b>2'035.70</b>
Fonds d'investissement matériel informatique	2'535.70	500.00	2'035.70
<b>TOTAL PASSIFS TRANSITOIRES</b>	<b>6'681.30</b>	<b>2'533.75</b>	<b>4'147.55</b>
Charges à payer	6'681.30	2'533.75	4'147.55
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>86'167.52</b>	<b>14'912.30</b>	<b>71'255.22</b>
Capital	71'255.22	35'995.60	35'259.62
Report bénéfiques exercice précédents	-	-1'723.00	1'723.00
<b>Exédent de recettes</b>	<b>14'912.30</b>	<b>-19'360.30</b>	<b>34'272.60</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>95'384.52</b>	<b>17'946.05</b>	<b>77'438.47</b>
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>	31.12.2007	Ecart/06	31.12.2006
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>398'034.95</b>	<b>38'340.85</b>	<b>359'694.10</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>412'947.25</b>	<b>18'980.55</b>	<b>393'966.70</b>
<b>EXEDENT DE RECETTES</b>	<b>14'912.30</b>	<b>-19'360.30</b>	<b>34'272.60</b>

COMPTE D'EXPLOITATION		Réalisé 2007				
CHARGES	Total	Fase	FCLR	Ecart/Bud	Budget 2007	Réalisé 2006
<b>CHARGES SALARIALES</b>						
TRAITEMENTS	330'149.85	318'566.10	11'583.75	-45'916.25	57'500.00	304'228.05
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	4'715.80		4'715.80	2'715.80	2'000.00	309.00
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>334'865.65</b>	<b>318'566.10</b>	<b>16'299.55</b>	<b>-43'200.45</b>	<b>59'500.00</b>	<b>304'537.05</b>
<b>BIENS SERVICES &amp; MARCHANDISES</b>						
MOBILIER, MACHINES, VEHICULES	492.90	-	492.90	-3'507.10	4'000.00	1'274.60
AUTRES FOURNITURES ET MARCHANDISES	273.05	-	273.05	-226.95	500.00	423.20
SERVICES TIERS POUR ENTRETIEN LOCAUX	-	-	-	-500.00	500.00	-
SERVICES TIERS POUR ENTRETIEN MOBILIER	544.80	-	544.80	-1'455.20	2'000.00	1'895.55
LOYER, FERMAGES ET REDEVANCES	20'502.10	15'325.00	5'177.10	577.10	4'600.00	19'145.90
DEDOMMAGEMENTS	2'765.80	-	2'765.80	-1'034.20	3'800.00	3'366.80
HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICE	17'436.15	-	17'436.15	-10'163.85	27'600.00	14'459.20
FRAIS ASSOCIATION/ANIMATION	7'938.15	-	7'938.15	-13'061.85	21'000.00	9'452.65
AMORTISSEMENTS ORDINAIRES	4'301.30	-	4'301.30	1'801.30	2'500.00	2'301.30
SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	5'089.00	-	5'089.00	5'089.00	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES COURANTES</b>	<b>397'011.95</b>	<b>333'891.10</b>	<b>63'120.85</b>	<b>-65'879.15</b>	<b>129'000.00</b>	<b>359'694.10</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1'023.00		1'023.00	1'023.00	-	578.10
<b>TOTAL DE CHARGES</b>	<b>398'034.95</b>	<b>333'891.10</b>	<b>64'143.85</b>	<b>-64'856.15</b>	<b>129'000.00</b>	<b>360'272.20</b>
		Réalisé 2007				
RECETTES	Total	Fase	FCLR	Ecart/Bud	Budget 2007	Budget 2007
REVENU DES BIENS	68.40	-	68.40	68.40	-	48.80
REVENUS DIVERS	187.75	-	187.75	187.75	-	6'480.00
AUTRES CONTRIBUTIONS	15'740.25	3'440.25	12'300.00	-300.00	12'600.00	15'961.05
SUBVENTIONS CANTONALES	380'125.85	315'125.85	65'000.00	-50'300.00	115'300.00	355'229.95
SUBVENTIONS COMMUNALES	15'325.00	15'325.00		-	-	15'325.00
RESERVES	1'500.00	-	1'500.00	1'500.00	-	1'500.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>412'947.25</b>	<b>333'891.10</b>	<b>79'056.15</b>	<b>-48'843.85</b>	<b>127'900.00</b>	<b>394'544.80</b>
<b>RESULTAT, (-) = Bénéfice, (+) = Perte</b>	<b>-14'912.30</b>	<b>-</b>	<b>-14'912.30</b>	<b>-16'012.30</b>	<b>1'100.00</b>	<b>-34'272.60</b>

Le Réalisé 2007 est décomposé entre la partie gérée par la FASE et celle gérée par la FCLR

La comparaison avec le Budget 2007, Ecart/Bud, se fait uniquement sur la partie gérée par la FCLR

Le Réalisé 2006 est à mettre en regard du Total du Réalisé 2007

## **RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES POUR L'EXERCICE 2007**

Conformément au mandat de l'Assemblée générale du 26 avril 2007, les soussignés ont procédé, en date du 17 mars 2008, à la vérification des comptes de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres, pour l'exercice 2007.

Les comptes, les pièces justificatives et le compte courant PostFinance nous ont été présentés et commentés par M. Bernard Dosso, trésorier et Mme Florence Fragnière, secrétaire administrative.

Nous avons effectué divers pointages sur plusieurs périodes et avons trouvé une parfaite concordance entre les justificatifs et les écritures comptables. L'ensemble de la comptabilité de cet exercice est parfaitement en ordre conformément aux statuts et à la législation.

Nous tenons à remercier Mme Florence Fragnière et M. Bernard Dosso, trésorier, pour le travail accompli et vous proposons de donner entière décharge au comité pour l'exercice écoulé.

Genève, le 17 mars 2008

Les vérificateurs aux comptes  
Carlos Da Silva Yves Corbat